

LE RESEAU 2017

Etat général

Pour la semaine en cours, 26 parcelles font l'objet d'une observation, 12 parcelles sous contrôle d'un T1 fongicide et 1 sous contrôle d'un T2 ne sont pas observées pour les maladies du feuillage conformément au protocole BSV betteraves.

NUISIBLES ET PARASITES

TEIGNES

Contexte d'observations

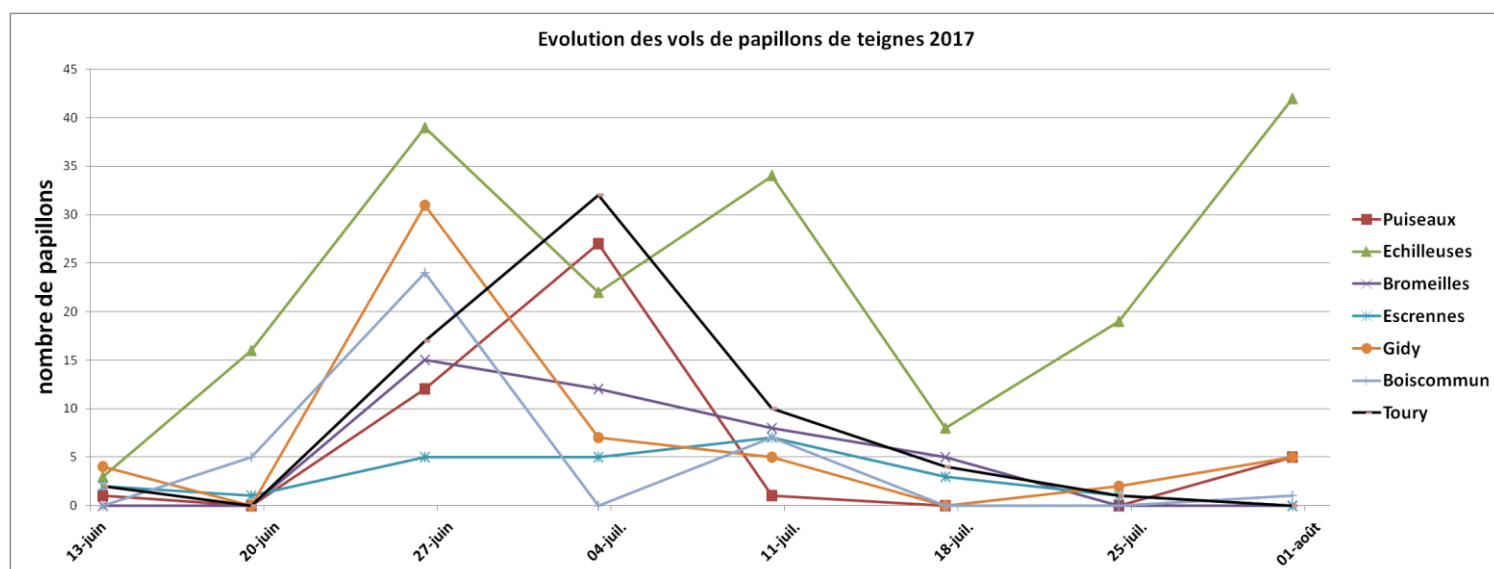
Des galeries dans les pétioles et des amas noirs pulvérulents sont observés. On peut même trouver des chenilles à la base des pétioles.



Relevés des pièges à papillons :

			03 juillet	11 juillet	17 juillet	24 juillet	31 juillet
45	Puiseaux	ITB	27	1	0	0	5
	Echilleuses	Coop de Puiseaux	22	34	8	19	42
	Bromeilles	Cristal Union	12	8	5	0	0
	Escrennes	Cristal Union	5	7	3	1	0
	Gidy	Tereos	7	5	0	2	5
	Boiscommun	Soufflet	0	7	0	0	1
28	Toury	Cristal Union	32	10	4	1	0

Evolution des vols de papillons de teignes 2017



Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture Centre Val de Loire
13 avenue des Droits de l'Homme - 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture Centre Val de Loire dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

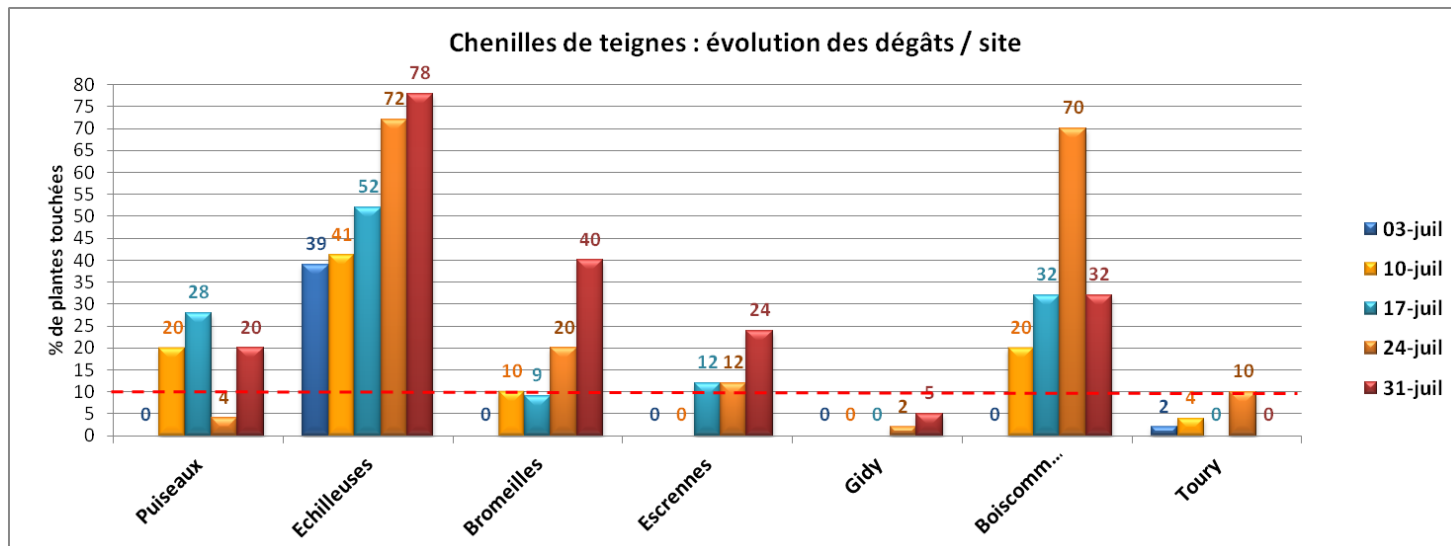
Action pilotée par les Ministères chargés de l'agriculture et de l'écologie avec l'appui financier de l'agence française de la biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollution diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2

Une reprise du vol est observé à Echilleuses avec 42 papillons capturés contre 19 la semaine précédente. Dans l'ensemble des autres sites seul un maximum de 5 papillons est capturé à Puiseaux et Gidy.

Seuil de sensibilité

Le seuil est atteint lorsque **10% de plantes sont touchées** par des dégâts de chenilles.

Observations de la semaine



Cinq parcelles sont toujours au seuil d'intervention et une hausse de la gravité est observée. Echilleuses atteint les 78%, Bromeilles 40% suivie de Boiscommun avec 32%, et Escrennes et Puiseaux aux 20%.

Si le stress hydrique augmente ainsi que les températures, une intervention pourra se justifier sur l'ensemble de ces sites.

NOCTUELLES

Contexte d'observations

Des perforations de 1 à 2 cm sont observées dans les feuilles jusqu'à ne laisser que les nervures pour les attaques les plus graves. L'observation des chenilles est délicate et ce sont leurs déjections qui témoignent d'une activité importante. En remuant délicatement le feuillage, il est possible de retrouver des chenilles projetées au sol.

Seuil de nuisibilité

Au stade couverture du sol, le seuil de nuisibilité est atteint si **50% des plantes présentent des perforations**.

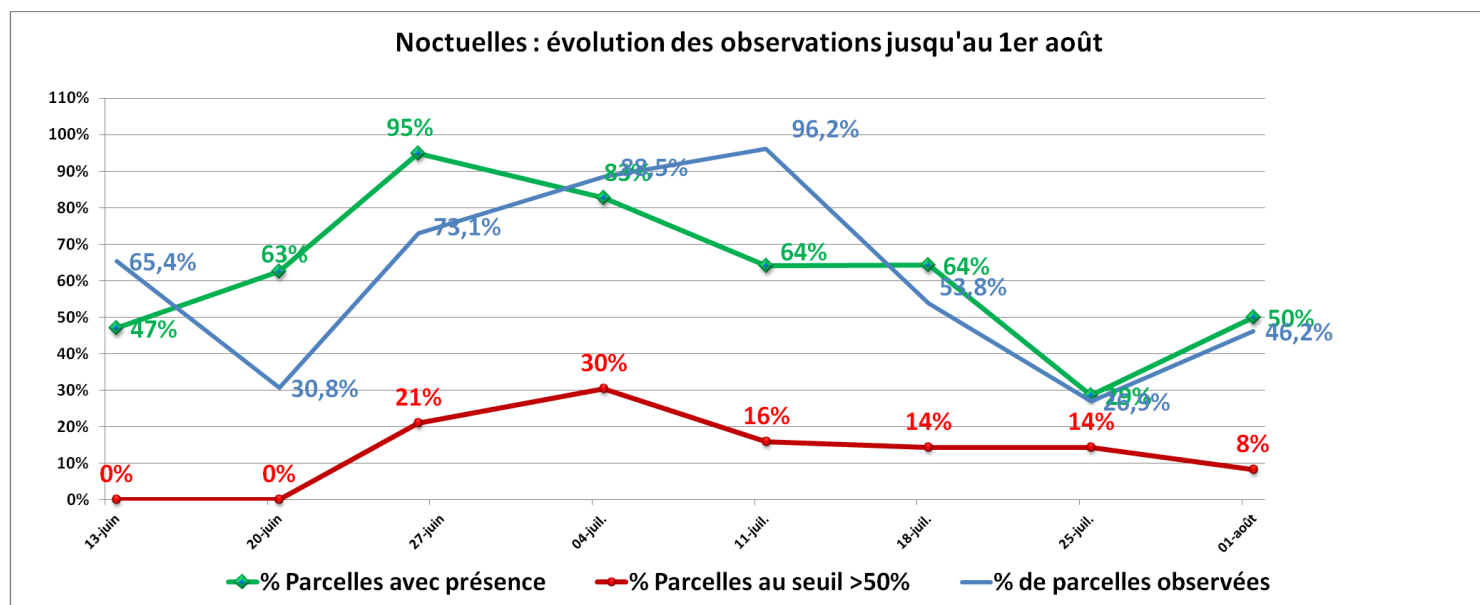
En l'absence d'irrigation, les dégâts sont plus fréquents.



Chenilles avec déjections à proximité

Observations de la semaine

Seulement 12 parcelles ont été observées cette semaine. **50%** font état de présence de noctuelles, soit 6 parcelles. **8%** sont au seuil de nuisibilité soit 1 parcelle contre 14% la semaine dernière.



Toujours pas d'activité significative de ce parasite, Il faudra surveiller attentivement en absence de pluie ou à l'arrêt de l'irrigation.

MALADIES DU FEUILLAGE

Avant tout traitement, déterminer le type de maladie afin d'optimiser la protection fongicide, en évitant tout risque de confusion avec les autres maladies foliaires (Cf. fiches de reconnaissance des bioagresseurs, disponibles sur le site internet de l'ITB).



Oïdium



Rouille



Cercosporiose



Ramulariose

Des seuils de déclenchement des interventions pour chaque maladie ont été établis par l'ITB pour minimiser les pertes de rendement et la dissémination des champignons.

Ces seuils sont de :

Maladies	Régions	T1	T2	T3
Début de protection avant le 15 août				
Oïdium	Toutes régions	15%	30%	30%
Rouille	Toutes régions	15%	40%	40%
Ramulariose	Toutes régions	5%	20%	25%
Cercosporiose	Toutes régions	5%	20%	25%

Contexte d'observations

22 parcelles représentatives au niveau géographique, pédologique, variétal ont été choisies. Tous les lundis, un prélèvement aléatoire **de 100 feuilles** issues de la couronne intermédiaire des betteraves est effectué, dans une zone jugée par l'observateur comme la plus représentative de la parcelle. Les feuilles observées permettent de déterminer la présence ou non de maladies et de vous informer lorsque les seuils sont atteints.

Détail des observations du 18 juillet au 1^{er} août :

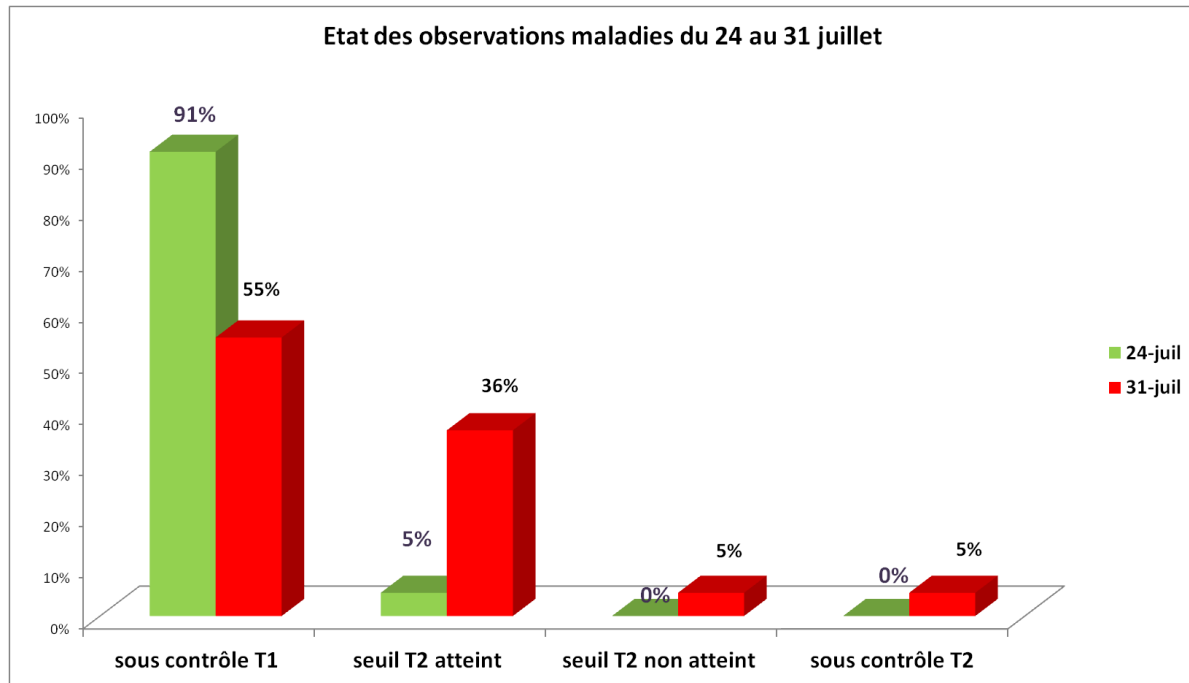
Commune	Organisme	Variété	Cercosporiose			Oïdium			Rouille			Ramulariose			Date T1	Date T2				
			Tolérance	18-juil.	25-juil.	1-août	Tolérance	18-juil.	25-juil.	1-août	Tolérance	18-juil.	25-juil.	1-août			Tolérance	18-juil.	25-juil.	1-août
TERMINIERS	TEREOS (ARTENAY)	CELCIUS		T1	T1	50		T1	T1	0		T1	T1	20		T1	T1	2	13-juil.	
CIVRY	TEREOS (ARTENAY)	ECUREUIL		T1	T1	30		T1	T1	0		T1	T1	0		T1	T1	0	13-juil.	
FRESNAY L'ÉVEQUE	CRISTAL-UNION (TOURY)	ECUREUIL		22	T1	T1		0	T1	T1		35	T1	T1		2	T1	T1	19-juil.	
BAUDREVILLE	ALLIANCE NEGOCE TOURY	BEETLE		T1	T1	11		T1	T1	1		T1	T1	92		T1	T1	6	11-juil.	
SOURS	SCAEL	BARENTS		12	T1	T1		0	T1	T1		10	T1	T1		1	T1	T1	23-juil.	
CROTTE EN PITHIVERAIS	ITB 45	CHLOELIA KWS		5	T1	T1		0	T1	T1		22	T1	T1		0	T1	T1	21-juil.	
NEUVILLE AUX BOIS	GEETA PITHIVIERS	FORTISSIMA KWS		8	T1	T1		1	T1	T1		2	T1	T1		0	T1	T1	25-juil.	
OZOZOUER DES CHAMPS	OUVRE ET FILS (SOUPPES)	PAPILLON		T1	T1	45		0	T1	T1		T1	T1	0		T1	T1	0	13-juil.	
ESTOUY	ITB 45	CHLOELIA KWS		9	T1	T1		1	T1	T1		35	T1	T1		0	T1	T1	21-juil.	
DADONVILLE	CRISTAL-UNION (PITHIVIERS)	LEWINIA KWS		11	T1	T1		1	T1	T1		15	T1	T1		2	T1	T1	18-juil.	
YEVRE LA VILLE	COOP DE PITHIVIERS	LEWINIA KWS		14	T1	T1		0	T1	T1		7	T1	T1		0	T1	T1	22-juil.	
BRICY	ITB 45	CELCIUS		T1	T1	86		T1	T1	38		T1	T1	70		T1	T1	16	13-juil.	
CHEMAULT	SOUFFLET AGRICULTURE	LIBELLULE		4	50	T1		0	0	T1		0	0	T1		0	0	T1	25-juil.	
BROMEILLES	CRISTAL-UNION (CORBEILLES)	ECUREUIL		7	T1	T1		0	T1	T1		0	T1	T1		0	T1	T1	21-juil.	
ECHILLEUSE	COOP DE PUISEAUX	BARENTS		T1	T1	86		T1	T1	0		T1	T1	0		T1	T1	0	13-juil.	
SOUGY	ITB 45	ACACIA		11	T1	T1		0	T1	T1		0	T1	T1		0	T1	T1	20-juil.	
ARTENAY	TEREOS (ARTENAY)	BTS 505		T1	T1	15		T1	T1	0		T1	T1	2		T1	T1	0	17-juil.	
CORBEILLES EN GATINAIS	ITB 45	LANDON		T1	97	T2		T1	0	T2		T1	0	T2		T1	0	T2	3-juil.	26-juil.
SCEAUX DU GÂTINAIS	ITB 45	LINOTTE		30	T1	T1		0	T1	T1		1	T1	T1		0	T1	T1	18-juil.	
SCEAUX DU GÂTINAIS	CRISTAL-UNION (CORBEILLES)	BTS 7845		T1	T1	53		T1	T1	0		T1	T1	3		T1	T1	0	11-juil.	
TREILLES EN GÂTINAIS	CRISTAL-UNION (CORBEILLES)	LEWINIA KWS		T1	T1	58		T1	T1	0		T1	T1	0		T1	T1	0	12-juil.	
VIMORY	OUVRE ET FILS (SOUPPES)	LEWINIA KWS		7	T1	T1		0	T1	T1		1	T1	T1		0	T1	T1	19-juil.	

Attention : Les seuils de traitement changent à partir du T2. Vous trouverez ces seuils dans le tableau ci contre :

Maladies	Régions	T1	T2	T3
Début de protection avant le 15 août				
Oïdium	Toutes régions	15%	30%	30%
Rouille	Toutes régions	15%	40%	40%
Ramulariose	Toutes régions	5%	20%	25%
Cercosporiose	Toutes régions	5%	20%	25%






Symptômes de cercosporiose

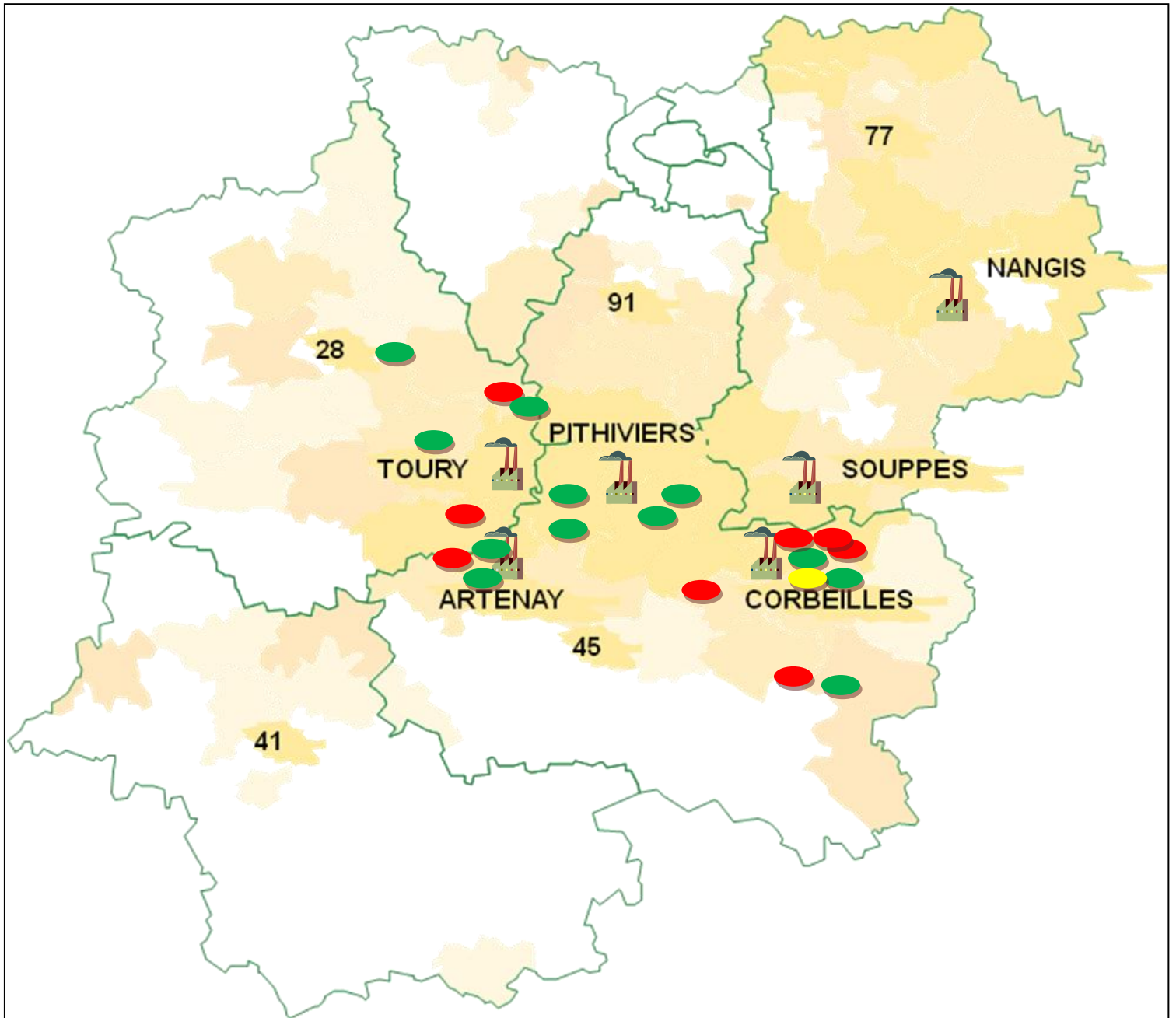
Synthèse des observations au 1^{er} août

Au 31 juillet :

- 55% sont toujours sous contrôle d'un T1 soit 12 parcelles
- 36% soit 8 parcelles atteignent le seuil du T2 pour de la cercosporiose à l'exception Baudreville et Bricy pour la rouille
- et 5% soit 1 parcelle est déjà sous contrôle d'un T2 sur de la cercosporiose (Corbeilles en Gâtinais) emblavée avec une variété très sensible.

Il convient de rester attentif au développement de la cercosporiose **au seuil T2 dans maintenant 8 des 22 sites suivis**, en particulier dans les parcelles emblavées avec des variétés non **tolérantes** car la pression peut augmenter très rapidement.

-  Parcelles sous contrôle d'un T1
-  Parcelles seuils T2 atteint cette semaine
-  Parcelles sous contrôle d'un T2



Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture Centre Val de Loire
13 avenue des Droits de l'Homme - 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture Centre Val de Loire dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

Action pilotée par les Ministères chargés de l'agriculture et de l'écologie avec l'appui financier de l'agence française de la biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollution diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2.